

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2018-24**  
**du 22 Novembre 2018**

**Monsieur le Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

**DECIDE**

De conclure un contrat avec la société MAXILOC, pour la location d'une nacelle VL 16 M, moyennant un coût de 446.06 € TTC.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,  
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : 26/11/18  
Affichée le : 27/11/18  
Notifiée le : 27/11/18

